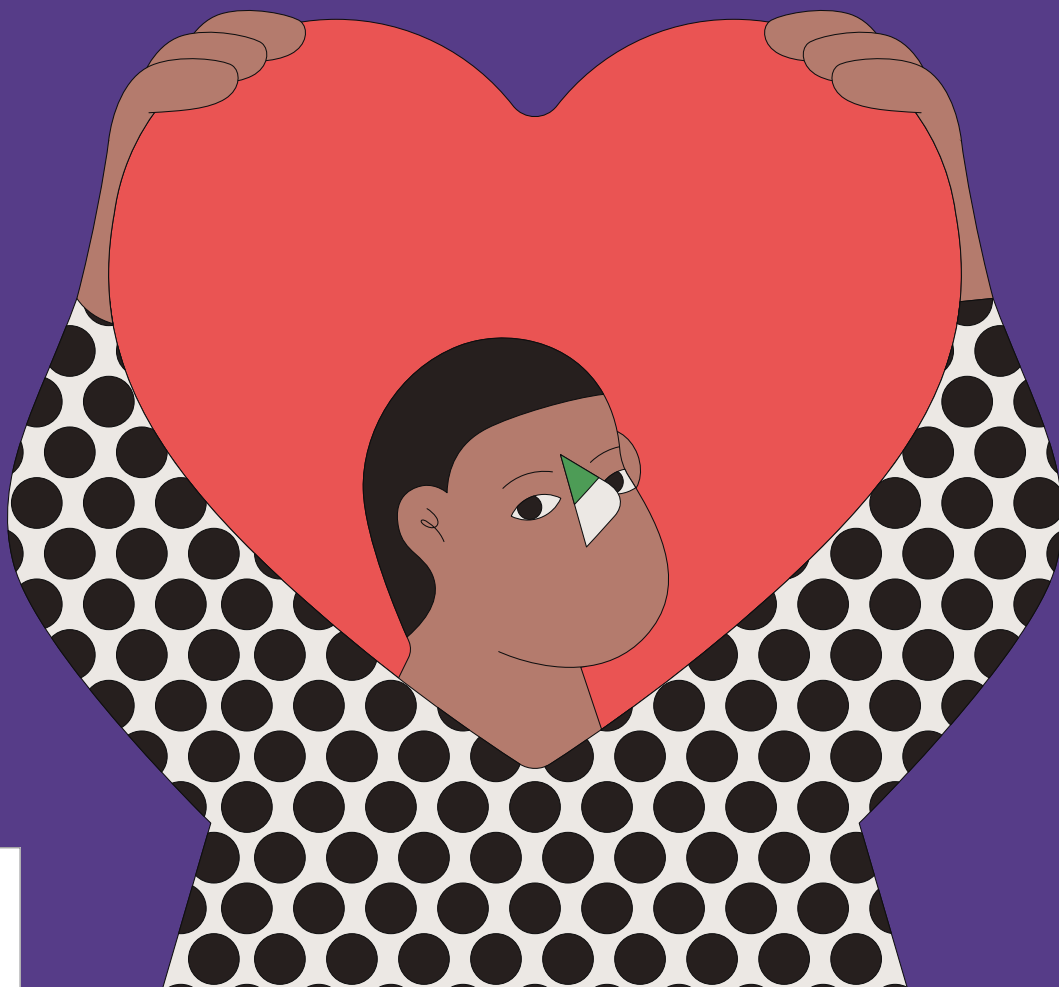




  
**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**mgen**★

GRUPE **vyv**

Contrat collectif en prévoyance à adhésion facultative

# Une couverture prévoyance complète pour protéger vos revenus en cas d'aléa de la vie

# Les avantages du contrat collectif en prévoyance à adhésion facultative MGEN

Prendre soin de sa santé, c'est essentiel ! Protéger ses revenus si on ne peut pas travailler (maladie, accident, etc.), c'est indispensable ! C'est pourquoi votre employeur met en place un contrat collectif en prévoyance à adhésion facultative et a choisi d'en confier la gestion à MGEN. Cette couverture vous permet de vous mettre à l'abri financièrement en cas de coups durs, vous et également vos proches.

## → Vos revenus protégés

Vous protégez déjà votre voiture, votre logement, votre smartphone, etc. protégez désormais vos revenus.

## → Une couverture modulable selon vos besoins

Grâce à l'option proposée, renforcez votre couverture prévoyance socle selon vos besoins. Elle sera à votre charge, sans participation de votre employeur.

## → 7€ brut/mois de participation employeur sur votre couverture de base (socle interministériel)

Votre employeur participe au financement du socle interministériel de votre contrat collectif en prévoyance à adhésion facultative à hauteur de 7€ brut/mois.

### → Bon à savoir

Lors de la souscription de votre contrat, aucun questionnaire médical ne sera demandé les 6 premiers mois suivants la mise en place de ce dernier (sauf en cas d'arrêt de travail).



Espace personnel sécurisé sur [mamutuelle.mgen.fr](https://mamutuelle.mgen.fr)



Des questions sur votre situation personnelle ?  
Un conseiller vous guide au 09 72 72 16 17 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h. Service et appel gratuits.

